

35 Redon ● Etang de Via

En été 1986, puis en février 1987, pollution aux PCB de l'étang de Via. Elle provient d'un débordement des cuves de décantation de la société ERRE (Entreprise Redonnaise de Réparation Electrique) suite à « une grosse averse de grêlons ». Le lait des vaches de l'exploitation voisine est contaminé. Certaines sont abattues. 20 ans après, les poissons sont toujours contaminés. Voir le bulletin « PCB n°2 » de Robin des Bois sur le site internet de l'association. Le 25 janvier 2008, un arrêté du Préfet d'Ille-et-Vilaine interdit la pêche, la commercialisation et la consommation de tous les poissons du ruisseau et de l'étang de Via. L'arrêté a été reconduit et s'applique toujours aujourd'hui.

Ouest France
7 janvier 1987

ROBIN DES BOIS
Association de protection de l'Homme
et de l'environnement
14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36

35 - Ille-et-Vilaine

Pollution au pyralène dans l'étang de Via à Redon L'exploitation agricole voisine privée de ressources

REDON. — Fin octobre, les résultats des analyses des eaux de l'étang de Via, effectuées une première fois par l'École nationale de la santé de Rennes, puis confirmées par le laboratoire de Rouen, faisaient apparaître une forte concentration de pyralène (de 500 à 3 400 nanogrammes/litre), très largement supérieure à ce que l'on relève habituellement dans des eaux à hauts risques, comme celles de la Seine par exemple. Rapidement, des mesures étaient prises pour interdire la pêche,

transférer le captage de l'eau potable du canal de Nantes à Brest à la station de pompage d'Arzal, en même temps que l'administration des fraudes interdisait la commercialisation du lait et de la viande du Groupement agricole en commun (G.A.E.C.) de « La Morinais », exploité à proximité immédiate de l'étang par MM. Louis et Nicolas Guérin.

Alors que l'auteur de la pollution (l'Entreprise re-

donnaise de réparation électrique) est parfaitement identifié, les salariés du G.A.E.C. qui continuent d'alimenter et de traire les 70 bêtes de leur cheptel, sont totalement privés de ressources depuis trois mois, et vraisemblablement pour d'autres longs mois encore.

Une situation qu'ils vivent de plus en plus difficilement, aussi bien sur le plan financier que psychologique.

Louis et Nicolas Guérin ne sont pas du genre à se pencher sur leurs malheurs avec misérabilisme. Tout au contraire, ils s'interrogent avec dignité et détermination sur l'avenir de leur exploitation agricole. « Tout ce que nous demandons, observent-ils en chœur, c'est de pouvoir recommencer à travailler normalement. »

Réalistes, ils constatent : « Nous avons un troupeau (40 laitières et 30 génisses). L'administration des fraudes nous a dit qu'il était pollué et que le lait n'était plus commercialisable, mais personne ne nous dit quand et comment cette pollution pourra être éliminée. Nous ne demandons pas que l'on s'apitoie sur notre sort, mais que l'on offre les conditions de repartir sur des bases saines, car nous n'avons plus confiance dans notre outil de travail. » (N.D.L.R.) : les analyses ont relevé des P.C.B. [polychlorobiphényles] dans le lait et la viande provenant du cheptel de « La Morinais ».

Des rapports d'experts en avril et juin...

On passera sur les différentes étapes de cette affaire, pour retenir qu'elle se trouve désormais dans les mains de l'administration judiciaire. Le tribunal de grande instance de Rennes, dans une ordonnance en référé du 10 décembre, a désigné deux experts : le professeur Coeck, du centre d'information toxicologique de l'École nationale vétérinaire de Lyon, et M. Colombat, expert à Rennes.

Le drame, pour Louis et Nicolas Guérin, c'est que les experts ont été invités par le tribunal à remettre leurs rapports respectivement en avril et en juin 1987. Pendant ce temps-là, les deux agriculteurs continuent de travailler sans toucher la moindre rémunération. « Il faut bien continuer à soigner les bêtes, à les traire. Quant à notre lait, il est transformé en poudre



Des laitières que l'on doit continuer de soigner et de traire... pour du beurre !

et stocké à nos frais dans les locaux de notre coopérative, mais il ne nous est pas payé. »

Plusieurs génisses aussi ont été abattues, mais les veaux sont interdits à la vente en boucherie. Autant de pertes sèches qui mettent à mal la trésorerie de l'exploitation... D'autant plus que le tribunal a suivi l'E.R.R.E., l'agent pollueur, dans son opposition à verser une provision aux agriculteurs sinistrés.

Des cobayes ?...

Si Louis et Nicolas Guérin ont le sentiment que l'administration a bien conscience de leur situation de victimes, il n'en demeure pas moins que l'attente est épuisante.

« Quand serons-nous fixés sur le sort que l'on réserve à notre troupeau, s'interrogent-ils. Comment seront calculées les indemnités, les pertes d'exploitation ? Comment allons-nous pouvoir faire face aux annuités d'emprunts, aux assurances, aux fermages, à notre couverture so-

ciale ?... alors que depuis trois mois nous ne percevons pas un sou. »

Il faut, en effet, supposer que rien ne se débloquera avant que les experts déposent leurs rapports, c'est-à-dire, au mieux, avant l'été. Et puis, soulignent-ils, « Il n'existe pas de normes en France en matière de pollution par pyralène. Cela risque encore de ralentir la procédure judiciaire, sans compter que l'E.R.R.E. pourra interjeter appel après le jugement ».

Même analyse en ce qui concerne une éventuelle intervention de la Fédération des groupements de défense sanitaire. « Pour les cas de fièvres aphteuses, la réaction est rapide, mais pour le pyralène, là non plus il n'y a pas de normes. En fait, ont-ils commenté, nous avons le sentiment de servir de cobayes. »

Situation bien inconfortable s'il en est, qui devrait amener chacun, à commencer par le pollueur, à prendre ses responsabilités.

C. R.

Experts plus prolixes pour les bêtes que pour les hommes

Redon : le pyralène paralyse l'étang de Via

Le 29 juin 1986, la pluie et la grêle d'un violent orage entraînent dans l'étang de Via, à deux pas de Redon, les hydrocarbures et le pyralène que la société Erre — vingt-cinq emplois — implantée sur une zone industrielle, déverse, depuis 1982, dans un petit ruisseau qui se jette dans l'étang. Avant 1982, installée sur un autre terrain, l'entreprise, spécialisée dans la réparation et la récupération des transformateurs électriques industriels, évacuait ses

eaux usées dans le canal de Nantes à Brest.

Ce 29 juin, les exploitants du Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) de la Morinais, propriétaires de l'étang, alertent les pêcheurs : la société écrit au maire de Redon qui ordonne de stopper les rejets. Prélèvements effectués, les premiers résultats arrivent le 31 octobre. Le 7 novembre, enfin, le lait produit par les quarante-

trois bêtes du GAEC est analysé. Les animaux doivent être abattus.

Depuis, l'activité du GAEC est paralysée. Il faut attendre que les nouvelles bêtes produisent et que les expertises ordonnées soient menées à terme. D'ores et déjà, les pré-rapports — confidentiels — des experts laissent un goût d'amertume. On y parle bien des terres, des animaux, mais si peu des hommes, des femmes, des enfants qui, pendant quatre mois, ont bu du lait au pyralène.

RENNES. — A deux pas de Redon, dans le joli site de Via, près de dix hectares ont été pollués par des hydrocarbures et du pyralène. Avec en fortes quantités, des cyanures, du haryum, du lindane, du diuron et des pesticides dont l'agriculture est aujourd'hui friande. Un échantillon de poisons avec, en prime, du pyralène. En quantité importante. Les rapports l'affirment : « Le taux de contamination, à la Morinais, est parmi les plus élevés rencontrés ».

Le professeur Keck, expert judiciaire de Lyon, désigné par le tribunal, préconisait, « devant l'ampleur des surfaces et des tonnages à décontaminer », la solution biologique pour les terres.

Quant à l'eau, elle n'est pas polluée par le pyralène, qui plus lourd, se dépose au fond. L'administration, voulant en finir, a fait vidanger l'étang. Une pellicule de vase épaisse de cinq centimètres a été prélevée et le tout est déjà rendu dans une carrière près d'Angers. Problème réglé.

Mais, il en reste d'autres. Pendant quatre mois, les quarante-trois animaux de la famille Guérin ont mangé de l'herbe contaminée. Tous ont été abattus. Toutefois, seize vaches moins atteintes et donc « susceptibles d'être destinées à la consommation humaine », attendent dans les chambres froides de Marzan, près de La Roche-Bernard, les résultats d'analyses.

Et qui dit vache, dit lait. Pendant quatre mois, du lait pollué a été consommé. Sur ce point, les experts sont peu bavards. Des dizaines de pages sur les animaux, quelques lignes sur les humains. Seul, M. Gilles Colcombet, expert à Rennes, fait état, dans son rapport, des inquiétudes « justifiées » des habitants de la Morinais. D'autant que, à ce moment-là, Mme Guérin attendait un enfant. « Le désarroi de la mère, ajoute M. Colcombet, pose effectivement une grave question et l'affaire doit être prise très sérieusement en considération. »

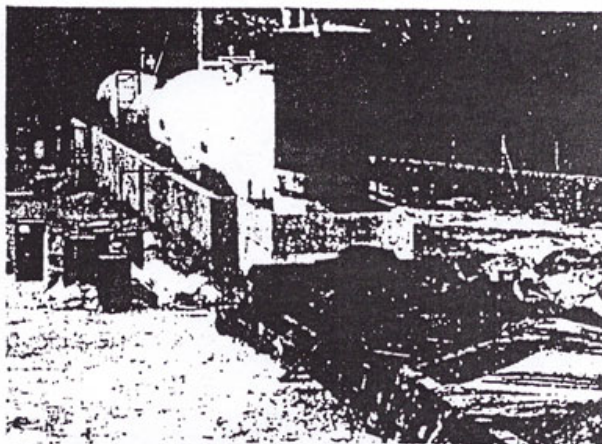
Huit tonnes de poudre de lait au pyralène

L'homme, apprenti sorcier, invente des produits mais lorsque ceux-ci se révèlent nocifs, il ne sait plus qu'en faire. Ainsi huit tonnes de poudre de lait au pyralène restent sur les bras du collecteur de lait. L'expert judiciaire a demandé, le 15 juillet, à la mairie de Rennes de recevoir le lot dans l'usine d'incinération d'ordures de Villejean. Officiellement, pas encore de réponse, mais la municipalité rennaise a annoncé qu'elle refuserait.

Des risques ? A priori non. Mais en réalité on ne sait pas très bien ! Le pyralène, à haute température, produit des toxiques comme le furane, la dioxine... de sinistre mémoire depuis Seveso. Mais en si petites quantités. Or, pour 5 360 F de plus, il est possible de brûler le tout dans une autre usine rennaise, loin de la ville, l'ancien incinérateur de Citroën, plus performant et équipé, lui, pour épurer les fumées. L'Agence nationale de récupération des déchets (ANRED) qualifie d'« inconvénient » la différence de coût.

« Nous voulons surtout poser le problème de fond de l'environnement, commente calmement M. Louis Guérin. Pour les animaux, c'est facile, on les détruit. Mais pour nous... On nous dit "Faut pas s'alarmer", mais est-ce qu'on ne minimise pas ? Qu'est-ce qui va se passer pour les petits ? » Il hoche la tête : « Nous aussi, nous polluons. On emploie du lindane et d'autres saletés qu'on nous vend. Nous sommes pris dans un système qui nous amène à les utiliser. Je voudrais poursuivre l'affaire sur le plan écologique, me battre, mais nous sommes à la tête d'une entreprise et il faut continuer à vivre ».

Rien à dire sur l'administration « qui a fait le maximum pour sauver ce qui devait l'être », dit-il. L'usine polluée, elle, ne fabrique plus de pyralène depuis mai 1986,



Réparer un transformateur au pyralène nécessite un lavage. L'eau est ensuite dirigée vers des décanteurs où les produits se séparent, selon leur densité (hydrocarbures en surface, eau au milieu, pyralène au fond). On ouvre ensuite la vanne de l'eau qui s'échappe vers le ruisseau. Ce qu'interdisait, d'ailleurs, le permis de construire. Notre photo : les décanteurs recouverts de bâches.

mais une citerne a encore fui en février. Aujourd'hui, les vingt-cinq employés de la société Erre fabriquent des transformateurs neufs, à huile minérale, cette fois. Seuls soixante bidons de pyralène attendent que le seul centre français de destruction, à Saint-Vulbas, dans l'Ain, se désengorge pour les accepter.

M. Louis Guérin baisse la voix : « A Bains-sur-Oust, une usine utilisant des plastiques va s'implanter sur un terrain agricole transformé en hâte en zone industrielle. C'est aussi à deux pas de l'étang de Via ».

Jean GAUTIER.

Mille litres de pyralène dans la ferme

La mise en demeure expirait jeudi : la société parisienne Orsay, spécialisée dans la vente des transformateurs électriques, devait transférer plus de mille litres de pyralène entreposés, sans autorisation

préfecturale, dans une ferme d'Aubry-le-Châtel, dans le Loiret. La commune d'Aubry-le-Châtel possède une ferme qui intéressait le P.D.G. de la S.A.R.L. Orsay — agréée par E.D.F. — désireux d'y stocker du « matériel divers ». L'occasion, selon lui, de créer une douzaine d'emplois. Des travaux étaient, alors entrepris.

La mairie, au cours d'une visite de routine, le 12 juin, découvrait des lieux déserts. Mais aussi, trois transformateurs au pyralène et, à demi-enterrée, une cuve contenant mille litres de pyralène. Aucune mesure de sécurité n'avait été prise sinon la pancarte : « Danger, pyralène ».

La préfecture a sommé la S.A.R.L. Orsay de transférer le tout vers un centre de stockage autorisé. Des camions-citernes arrivaient dès mercredi, mais leur destination restait inconnue.

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris

01.48.04.09.36

Ouest France
24 juillet 1987

Pyralène : quinze jours de prison pour le pollueur d'un étang de Redon

Le directeur d'une entreprise de Redon en Ile-et-Vilaine fera quinze jours de prison pour avoir laissé du pyralène se déverser dans un étang où la ville de Redon s'alimente en eau potable. Selon le tribunal, il a fait preuve de « négligence ».

RENNES. - Au cours de l'été 1986, en novembre de la même année, puis en février 1987, l'étang de Via, près de Redon, fut pollué par du pyralène s'échappant des cuves de la société ERRE (Entreprise redonnaise de réparation électrique). Son directeur, M. Bernard Bianchi, 52 ans, demeurant à Saint-Perreux (Morbihan), vient d'être condamné à 8 mois de prison, dont 7 mois et 15 jours avec sursis. Il paiera en outre une amende de 58 000 F.

L'entreprise redonnaise récupérait les huiles isolantes des transformateurs d'EDF pour les recycler ou les détruire lorsqu'il s'agissait de pyralène. Pour séparer l'eau et les hydrocarbures contenant le pyralène, elle utilisait des bacs de décantation, l'eau se déversant ensuite dans un ruisseau puis dans l'étang de Via, 1,5 km plus loin.

Le 14 février 1987, à la suite d'une grosse averse de grêlons, le contenu des cuves déborda. Près de 900 litres

d'huiles s'échappèrent et polluèrent l'étang... servant à l'alimentation en eau potable de la ville de Redon et à l'abreuvement des animaux d'une ferme voisine. Huit tonnes de poudre de lait furent ainsi rendues impropres à la consommation.

Des incidents précédents auraient dû provoquer des améliorations du système. Le tribunal a relevé une « négligence habituelle, peu conforme aux responsabilités d'un chef d'entreprise travaillant dans un secteur susceptible de mettre en cause la santé publique » et une « grande inertie pour remédier aux anomalies relevées par les enquêtes successives ».

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme
et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36

Pyralène de l'Étang de Via 1 200 kilos de poissons à la poubelle et de nouvelles analyses



L'étang de Via à nouveau en sursis, en attendant les résultats des nouvelles analyses.

La pollution de l'étang de Via, il y a deux ans, par le pyralène, refait surface ces derniers jours avec la nouvelle opération de vidange que les membres de la société de pêche de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon ont effectuée. « Pour permettre une estimation précise des dommages, on nous a demandé de vider totalement l'étang de son contenu », a expliqué Jacques Souchet, le président de la société. L'opération a été effectuée par des pêcheurs professionnels, sous le contrôle des représentants de la direction départementale de l'Équipement. Parallèlement, les services de la direction de l'Agriculture ont procédé à des prélèvements de vase pour effectuer de nouvelles analyses.

Les poissons se sont semble-t-il malgré tout acclimatés dans l'étang, puisque, après les 400 kilos sortis lors de l'opération partielle de l'an dernier, ce sont 1 200 kilos qui ont été pêchés l'autre jour et comptabilisés au chapitre du préjudice. « Tous ces poissons ont été conduits aux carrières d'Avrillé pour y être détruits », a précisé Jacques Souchet : nous attendons maintenant les résultats des analyses. Deux cas de figure vont se présenter : ou les concentrations de pyralène sont au-delà des seuils

admissibles, et alors nous ne pourrons plus rien faire de cet étang, ou nous sommes dans les normes admissibles et l'étang sera alors remis à la pêche. »

Il va falloir patienter sans doute un peu plus d'un mois pour que les services de l'École de la santé

annoncent les résultats de ces analyses. En attendant, la société de pêche a déjà profité de l'occasion pour travailler le fond de l'étang avec un bulldozer pour offrir des conditions de pêche encore meilleures à ses adhérents futurs. A suivre.

Ouest France
16 novembre 1988

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme
et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36

« Pourra-t-on encore pêcher dans dix ans ? »

Ils sont en colère. Les pêcheurs de Redon alertent sur l'état de l'eau en Ille-et-Vilaine. Selon eux, l'État ne prend pas la mesure du problème.

Inquiétude et colère. Les pêcheurs du syndicat de Redon et Saint-Nicolas de Redon en ont plein les bottes. Réunis en assemblée générale, hier, à Sainte-Marie, ils ont longuement débattu de la nouvelle pollution qui frappe leur étang, à la sortie de Redon. Après l'avoir vidé en décembre pour inventaire, ils se sont en effet aperçus que les poissons contenaient un taux de pyralène (PCB, un dérivé du chlore) de 37 picogrammes par gramme, quand la norme de l'Organisation mondiale de la santé en tolère 8. Une situation qui n'est pas sans rappeler celle de l'été 1986, quand l'étang avait déjà été pollué au PCB suite à un déversement accidentel d'une entreprise spécialisée dans la maintenance de transformateurs électriques.

Les pêcheurs ignorent « si cette pollution est due à des restes de pyralène de 1986 ou si de nouveaux dépôts ont eu lieu après ». Toujours est-il qu'ils ont le sentiment que les services de l'État ne prennent pas la mesure de la situation: « En découvrant la pollution, j'ai alerté le sous-préfet, la direction départementale de l'agriculture, celle des services vétérinaires, l'office national pour l'eau et les milieux aquatiques, la mairie de Redon, celle de Bains-sur-Oust, la communauté de communes ... Résultat ? Silence radio », n'en revient pas Claude Davy, le président du syndicat.

Une eau blanche comme du lait Mais ce n'est pas tout. « Cet été déjà, les pêcheurs avaient constaté que les prises de poissons blancs se faisaient rares et difficiles dans la Vilaine. Là encore l'État n'a pas pris ces alertes au sérieux, poursuit le président. Ou alors exigé que les pêcheurs payent

eux-mêmes les analyses ! »

Une situation intolérable pour Claude Davy. « Car le problème dépasse largement l'étang de Via ». Et de rappeler « qu'un certain nombre de ruisseaux alimentent cet étang ». Or, toujours selon les pêcheurs, « ils sont pollués eux aussi ». L'un d'entre eux, Bernard, affirme même avoir constaté « à plusieurs reprises, une eau blanche comme du lait y circuler lors de fortes pluies ». En cause, la zone industrielle de Briangaud et ses usines, à Redon. « L'étang de Via est le réceptacle de toutes les cochenonneries de cette zone », assure Claude Davy.

Présent à l'assemblée, le directeur de l'Institut d'aménagement de la Vilaine, Michel Alanic, va dans le même sens: « La Bretagne semblait épargnée par le PCB, alors que le Rhône et la Gironde sont touchés depuis les années 80. Mais aujourd'hui, moi aussi j'aimerais bien savoir où sont passés les PCB de l'étang de Via. Est-ce qu'ils sont revenus dans l'Oust, la Vilaine, les marais de Redon ? » Il s'inquiète également des pesticides, « essentiellement des glyphosates », que l'on trouve dans la Vilaine. « Quelle est leur influence sur les poissons ? En mer, ils ne se concentrent pas dans la chair. Il semblerait qu'ils se fixent plutôt sur les glandes sexuelles. Mais nous aimerions en savoir plus. »

« Pour dix interdits, cent nouveaux pesticides »

Concernant les pesticides, « un certain nombre a été interdit, tient à préciser Michel Chatel, trésorier du syndicat. Le problème, c'est que pour dix interdits, cent nouveaux arrivent sur le marché. Et on ne connaît pas leur impact sur le

poisson et la santé humaine. »

Les pêcheurs réclament donc « des données précises. Où en est l'état sanitaire des poissons en Ille-et-Vilaine ? Quel est l'état de l'eau ? Nous attendons plus de transparence des pouvoirs publics. »

Dans la salle, un pêcheur doute: « Tout cela, c'est des paroles. On ne saura jamais. C'est comme l'exemple récent de la dioxine dans le Pays de Redon. Il y a trop d'intérêts commerciaux en jeu. » « Peut-être, rétorque Claude Davy. Mais si certains essaient de noyer le poisson, alors nous prendrons un avocat spécialisé. Il y en a marre d'entendre des discours sur la qualité de l'eau et d'en être encore là aujourd'hui. »

Il n'exclut pas de porter plainte contre X. Et affirme que « les autorités devraient se réunir ce mois-ci ou en mars pour étudier le problème ». Il est plus que temps: les pêcheurs avaient déjà bien du mal avec la prolifération des plantes envahissantes et des moules d'eau douce. « À ce train-là, je ne sais pas si on pourra encore pêcher dans dix ans », soupire Michel Chatel.

Yann-Armel HUET.

L'étang de Via toujours frappé d'interdiction de pêche

Un parasite dans la Vilaine, certes. Mais là n'est pas tout ce qui préoccupe le syndicat des pêcheurs redonnais. L'étang de Via, dont ils sont propriétaires à Redon, est toujours interdit à la pêche à cause d'une pollution au PCB, un dérivé du chlore. Depuis décembre 2007, pas moins de trois arrêtés préfectoraux ont reconduit cette interdiction en vertu de nouvelles analyses. La direction départementale de l'Agriculture et des forêts avait en effet effectué des prélèvements fin mars pour tenter d'en savoir plus sur l'origine de la pollution. « Nous attendons toujours que l'on nous communique ces résultats disponibles depuis mai », s'impatiente Claude Davy.

Le président du syndicat en sait toutefois assez pour affirmer qu'il s'agirait d'une pollution nouvelle, sans rapport avec celle de 1986, suite à un déversement accidentel d'une entreprise spécialisée dans la maintenance de transformateurs électriques. La piste industrielle, en revanche, reste la plus plausible. Alors ? Les regards des pêcheurs se tournent bien sûr vers les entreprises de la zone de Briangaud et l'usine Faurecia de Bains-sur-Oust. « Mais, sans résultats d'analyse, nous ne pouvons rien prouver », insiste Claude Davy.

Ce dernier attend donc beaucoup de son entretien avec le sous-préfet et le directeur de la direction départementale de l'Agriculture, vendredi.

À noter que le syndicat tiendra également son assemblée générale, samedi, au château du Mail, à Redon. Au programme, à partir de 10 h, intervention sur la qualité de l'eau par Anne Bouju, du CPIE ; compte-rendu du rapport d'expertise du professeur Girard sur la qualité des poissons en Ille-et-Vilaine, en particulier le Sandre ; devenir et résultat d'analyse par rapport à l'étang de Via (compte-rendu de l'entretien avec le sous-préfet la veille).



C'était en décembre 2007 : en analysant les poissons de leur étang, des pêcheurs de Redon découvraient qu'ils contenaient un taux de pyralène de 37 picogrammes par gramme, quand la norme de l'Organisation mondiale de la santé en tolère 8. : Archive Ouest-France

Les pêcheurs savaient leur étang pollué. Plus grave, une étude révèle que des kilomètres de cours d'eau alentours s'avèrent aussi contaminés.

Leur étang, au joli nom de Via, est interdit à la pêche depuis décembre 2007. En cause, une pollution aux PCB. Ces polychlorobiphényles sont des dérivés chimiques chlorés, insolubles dans l'eau, proches des dioxines et aussi connus sous leur appellation commerciale, le pyralène. Un polluant cancérigène.

Depuis presque un an, le syndicat des pêcheurs de Redon et de Saint-Nicolas-de-Redon réclame à corps et à cris des analyses plus poussées pour connaître le ou les coupables, ainsi que l'étendue réelle des dommages aux abords de l'étang. « **La direction départementale de l'agriculture et de la forêt avait bien effectué des prélèvements en différents points en avril 2007. Mais jusqu'ici, elle refusait de nous communiquer les résultats** », se désole Claude Davy, le président du syndicat. Et pour cause. Ces analyses révèlent aussi la présence de PCB, dans une moindre proportion, dans tous les cours d'eau et fossés autour de l'étang.

« Trouver les coupables »

« **D'où ça vient ? On ne sait pas**, soupire le pêcheur, **mais l'État est très embarrassé. D'autant plus que ces PCB ne sont pas les mêmes que ceux relevés lors d'une pollution de l'étang en 1986, ce qui prouve qu'il y a bien eu d'autres apports.** »

L'enquête montre aussi qu'un ruisseau en aval de l'usine Faurecia de Bains-sur-Oust contient des dioxines : « **Du même type exactement que celles qui ont contaminé les ensilages de maïs de 140 exploitations dans le Pays de Redon durant l'été 2006** ».

Alors ? Danger ? Michel Châtel, trésorier de l'association de pêche hausse les épaules : « **Il n'y a pas de norme en France pour les pollutions de sols et sédiments, contrairement à l'Allemagne. Tout ce qu'on peut dire ici, c'est que, sauf dans l'étang, les taux sont partout inférieurs à 40 picogrammes par gramme, la norme allemande.** »

Le syndicat veut en tout cas connaître l'origine de la pollution. Lassé « **par aussi peu de volonté de trouver les coupables** », son président n'exclut pas de porter plainte.